

ACTION URGENTE

UN MILITANT INCULPÉ DE « VOL SIMPLE »

Un défenseur des droits humains russe, Alexeï Sokolov, a été placé en détention provisoire afin d'être interrogé au sujet d'un vol simple, commis en 2004. Amnesty International craint que cette accusation n'ait été portée contre lui pour l'empêcher de mener ses activités en faveur des droits humains.

Le tribunal régional de Sverdlovsk (Fédération de Russie) a statué le 31 juillet qu'**Alexeï Sokolov**, qui fait actuellement l'objet d'une information judiciaire pour un vol qualifié commis en 2004, devait être remis en liberté en attendant son procès. Au lieu de le libérer, la police lui a indiqué qu'il était désormais en état d'arrestation car il était soupçonné d'avoir commis une autre infraction, un vol simple, en 2004. Le 4 août, le tribunal de district d'Ekaterinbourg a ordonné qu'il soit de nouveau placé en détention provisoire en attendant son procès.

Cette audience ne devait pas se dérouler à huis clos mais le public n'a pas été autorisé à entrer dans la salle, sans qu'aucune explication n'ait été fournie, et seuls les avocats d'Alexeï Sokolov ont pu y accéder. Le tribunal n'a pas examiné le bien-fondé des charges retenues contre Alexeï Sokolov et n'a absolument pas tenu compte des arguments de ses avocats, selon lesquels aucun véritable dossier concernant sa détention n'avait été conservé.

Le juge, se rangeant à l'avis du procureur, a estimé qu'Alexeï Sokolov, en tant que membre de la Commission publique pour le contrôle des lieux de détention, aurait pu rencontrer les hommes reconnus coupables du vol simple commis en 2004 et les influencer. Le juge a décidé de placer Alexeï Sokolov en détention provisoire, bien qu'il ne fasse plus partie de cette commission depuis mai 2009.

Le 17 décembre 2005, la police avait suspendu son enquête sur le vol simple dans lequel Alexeï Sokolov était accusé d'être impliqué car elle n'avait pas pu identifier de suspect. L'enquête a repris le 23 juillet 2009, soit huit jours avant qu'Alexeï Sokolov ne soit de nouveau arrêté. Le parquet a recueilli des témoignages impliquant Alexeï Sokolov dans ce vol. Cependant, son dossier de détention ne mentionnait pas l'identité de ces témoins.

Lorsqu'Alexeï Sokolov a été arrêté car il était soupçonné de vol qualifié, Amnesty International a été informée par d'autres organisations de défense des droits humains travaillant dans la région de Sverdlovsk que la police avait fait pression sur des prisonniers afin qu'ils incriminent Alexeï Sokolov. Celui-ci avait exprimé à maintes reprises sa crainte que la police n'agisse ainsi pour le contraindre à cesser ses activités en faveur des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Alexeï Sokolov en attendant son procès ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme soit jugé rapidement et équitablement ;
- demandez-leur de respecter le travail légitime des défenseurs des droits humains et de faire en sorte qu'ils soient libres de mener leurs activités licites sans crainte de représailles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2009 À :

Procureur général de la Fédération de Russie :

Yurii Ya. Chaika
Ul. Bolshaia Dmitrovka, 15a
Moscow GSP-3
125993, Fédération de Russie

Fax : +7 495 692 17 25

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Procureur de la région de Sverdlovsk :

Yurii A. Ponomarev
Ul. Moskovskaia, 21
Yekaterinburg
GSP 1036 Sverdlovsk Region
620219, Fédération de Russie

Fax : +7 343 377 02 41

Formule d'appel : Dear Prosecutor, / Monsieur le Procureur,

Département des affaires intérieures :

Colonel Marat Kh. Bisinbaev
Ul. Frunze, 74
Yekaterinburg
620144, Fédération de Russie

Formule d'appel : Dear Colonel Bisinbaev, / Monsieur,

Copies à : Médiateur de la Fédération de Russie, Vladimir P. Lukin, Ul. Miasnitskaia 47, Moscow 107048, Fédération de Russie, **Fax : + 7 495 607 74 70**, ainsi qu'aux **représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays**. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 128/09 (EUR 46/011/2009, 18 mai 2009). Pour plus d'informations : www.amnesty.org/en/library/info/EUR46/011/2009

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT INCULPÉ DE « VOL SIMPLE »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Alexeï Sokolov dirige l'organisation Pravovaia Osnova (« Fondement juridique »), qui milite contre la torture et les autres formes de mauvais traitements infligées aux personnes incarcérées dans les prisons et centres de détention russes.

En 2006, il a distribué un film sur la torture et les autres formes de mauvais traitements subies par les détenus de la colonie pénitentiaire IK-2 d'Ekaterinbourg. Une partie de cette colonie pénitentiaire a servi de centre de détention provisoire pour les personnes en état d'arrestation et, selon ce film, des détenus y étaient torturés. Ce film a bénéficié d'une importante couverture médiatique, aussi bien en Russie qu'à l'étranger, et a conduit à la fermeture du centre de détention provisoire. Le travail de Pravovaia Osnova a permis l'ouverture de plusieurs enquêtes sur des policiers et des membres du personnel de colonies pénitentiaires, accusés d'infractions telles que le recours à la torture en vue de contraindre les suspects à « avouer ».

Le 13 mai 2009, Alexeï Sokolov a été arrêté car il était soupçonné d'avoir participé à un vol qualifié, commis en 2004. L'enquête sur ce vol avait été close à plusieurs reprises car aucun suspect n'avait été identifié. Le 23 avril 2009, elle a été rouverte une fois de plus : selon la police, un suspect, déjà incarcéré à la suite d'une autre infraction, avait avoué avoir commis ce vol avec Alexeï Sokolov.

Alors qu'il était en détention provisoire après avoir été inculpé dans le cadre de cette affaire de vol, des policiers ont affirmé qu'ils « ne pouvaient pas le frapper mais qu'ils sauraient comment le torturer ». Alexeï Sokolov a indiqué à son avocat que ceux-ci avaient ajouté : « Tu croyais que tu pouvais nous contrôler, mais personne ne peut contrôler la police. En tant que défenseur des droits humains, tu as ce que tu mérites. »

Alexeï Sokolov avait déjà été attaqué et harcelé auparavant. Le 2 août 2006, la police a perquisitionné à son appartement, au prétexte que l'ancien propriétaire y recelait des objets volés. Pourtant, ils ont saisi des documents relatifs aux dossiers qu'Alexeï Sokolov préparait pour la Cour européenne des droits de l'homme, sa correspondance avec des prisonniers, des copies de documents concernant les enquêtes sur des allégations de violations de droits humains, ainsi qu'un téléviseur, un ordinateur et des jouets d'enfant.

Le 10 juin 2008, on lui a jeté des œufs alors qu'il donnait, aux côtés de deux autres défenseurs des droits humains, Lev Ponomarev et Loudmila Alexseïeva, une conférence de presse au sujet du décès de plusieurs détenus survenu le 31 mai dans une colonie pénitentiaire. En janvier 2009, plusieurs agents de l'administration pénitentiaire ont été inculpés d'abus d'autorité dans le cadre de cette affaire. La femme d'Alexeï Sokolov a indiqué à Amnesty International que son mari avait été menacé à plusieurs reprises et qu'on lui avait vivement conseillé de cesser ses activités.

Action complémentaire sur l'AU 128/09, EUR 46/020/2009, 18 août 2009

